

# PETIT GUIDE DE PRÉPARATION D'UNE MURALE

VILLE DE ROUYN-NORANDA



Murale réalisée par Monsieur Plume



**A**ménager une œuvre d'art dans l'espace public nécessite son lot de préparation. Que ce soit une sculpture, une murale ou toute autre installation, par son caractère public, l'œuvre s'inscrit dans un quartier, un environnement humain avec ses avantages et ses contraintes. L'intégration harmonieuse au lieu et à ses usagers, la durabilité, la sécurité et la réglementation en vigueur sont des facteurs auxquels il faut prêter une attention particulière afin de rendre l'expérience aussi bénéfique pour les artistes que pour les citoyens qui fréquenteront l'œuvre.

Afin de faciliter l'implantation de murales sur le territoire de Rouyn-Noranda, voici un petit tour des différents aspects à considérer avant de se lancer dans l'aventure.

## QUI FAIT QUOI?

**Lors de la préparation d'une murale, il est important de clarifier les rôles de chaque partie. Le petit guide que voici permet d'expliquer les procédures à suivre et les responsabilités qui incombent à chacune des parties. Un, deux, trois, c'est parti, on embellit!**

### **Le client... ou le mécène!**

Le client est la personne ou l'organisme qui finance la réalisation d'une murale. Puisque l'œuvre qu'il paye donne du travail à un ou des artistes, et par le fait même enrichit l'espace public, on peut le qualifier de mécène, selon la définition du Petit Robert : « Personne fortunée qui, par goût des arts, aide les écrivains, les artistes ». Ou encore : « Personne physique ou morale qui apporte un soutien matériel, sans contrepartie directe, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités représentant un intérêt général ». En réalité, pas besoin d'être millionnaire pour devenir un mécène!

### **L'artiste**

L'artiste est celui qui conçoit l'œuvre qui sera exécutée sur le mur. Il peut, ou non, faire lui-même l'exécution de la murale. Dans ce cas, un artiste muraliste (ou une équipe, selon l'envergure du projet) se charge de la planification du chantier et de la réalisation de l'œuvre.

« Planifier la réalisation d'une murale...  
parce qu'une bonne préparation est synonyme de succès! »

## AVANT DE COMMENCER...

ÉTAPE	RESPONSABLE	
Choix du mur et de l'emplacement	<b>Le mécène</b>	L'emplacement pourra être réévalué avec l'artiste en fonction de la maquette finale qui sera choisie et des possibles contraintes de réglementation municipale.
Déterminer le budget disponible	<b>Le mécène</b>	Il est important que le budget soit réaliste et tienne compte de toutes les étapes de préparation assumées par l'artiste (préparation du mur, location d'équipement, permis, assurances, matériel, main-d'œuvre, etc.)
Choix de l'artiste avec qui développer son projet	<b>Le mécène</b>	<p>La plupart des artistes professionnels en arts visuels ont une fiche dans le répertoire des artistes de <b>CULTURAT.ORG</b>, il est donc suggéré d'y faire ses recherches afin de trouver quel est l'artiste qui convient au style du projet à développer. Pour vous aider : <a href="http://culturat.org/recherche">http://culturat.org/recherche</a></p> <p>Critères de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Commander une œuvre ou une production artistique sur mesure</li> <li>&gt; Type d'activité : arts visuels</li> <li>&gt; MRC à votre discrétion (ou Rouyn-Noranda)</li> <li>&gt; Mot clé : murale</li> </ul> <p>À partir des suggestions obtenues, il est conseillé de regarder attentivement le portfolio de chacun afin de choisir avec quel artiste vous avez le plus d'affinités. Il est important de respecter le style et la démarche des artistes que vous choisissez.</p> <p>Il est aussi possible que des artistes qualifiés ne figurent pas au répertoire CULTURAT. Libre au mécène de choisir avec qui il souhaite travailler!</p> <p>Note : Tous les artistes qui font des tableaux ne font pas nécessairement de la murale. Il est envisageable qu'un artiste produise une œuvre destinée à devenir une murale, mais que celle-ci soit réalisée par d'autres artistes. Toutefois, il peut être plus facile de réaliser une œuvre conçue d'emblée pour être une murale que d'adapter une œuvre de petit format existante.</p>
Contact avec l'artiste choisi	<b>Le mécène</b>	<p>Une rencontre en personne est préférable afin d'établir un premier contact, de regarder ensemble les possibilités offertes par le lieu et d'établir les modalités de travail : envergure du projet, budget, faisabilité, désirs et intérêts du mécène, calendrier de production, tarifs, etc.</p> <p>À cette étape, il est important d'énoncer et de fournir tout ce dont l'artiste aura besoin pour produire une maquette répondant aux besoins du mécène (la thématique, le format, les références et photos historiques, les usagers du bâtiment, les travaux ou rénovations à venir, etc.)</p> <p><b>IMPORTANT : une murale est une œuvre publique. Il est donc souhaitable de tenir compte de l'environnement dans lequel elle se déploie : usagers du lieu, paysage naturel et urbain environnant, activités de proximité, esthétique architecturale, historique du quartier, etc. Sans être trop restrictifs, ces critères peuvent aider à l'acceptabilité d'une œuvre de grand format dans le paysage, mais surtout, à l'embellissement du milieu de vie.</b></p>

« Il est primordial de mettre la main sur la réglementation municipale en vigueur avant de débiter le projet. »

Vérification de la réglementation	<b>Le mécène ou le propriétaire du bâtiment</b>	Il est primordial de mettre la main sur la réglementation municipale en vigueur avant de débiter le projet. La réglementation peut être obtenue auprès du Service de l'aménagement de la Ville. Il est important d'en remettre une copie à l'artiste pour qu'il puisse en tenir compte dans le montage du projet.
Signature d'un contrat	<b>L'artiste</b>	<p>Avant d'élaborer un croquis, l'artiste fournira au mécène un contrat détaillant toutes les étapes de réalisation, les engagements réciproques, le calendrier et les dates de paiements exigibles.</p> <p><b>Note :</b> Il est normal que l'artiste soit payé pour la conception d'une maquette, même si le projet ne va pas de l'avant pour une raison ou une autre. Le prix de la maquette est inclus dans le budget global et se distingue du montant alloué à la réalisation de la murale.</p> <p>Comme pour beaucoup de contrats de service, l'artiste est à même d'exiger du mécène 25 % ou 30 % de la somme totale à la signature du contrat (pour la présentation d'une maquette), 45 % ou 50 % de la somme avant l'exécution de la murale (lorsque le choix de l'œuvre est définitif) et la balance à la fin des travaux.</p>
Conception d'une maquette	<b>L'artiste</b>	<p>À partir des orientations négociées avec le mécène, l'artiste propose une maquette de l'œuvre qu'il souhaite réaliser. Idéalement, la maquette est constituée d'une vue réelle de l'immeuble avec une projection de l'œuvre à l'échelle et mise en contexte (arbres, poteaux de téléphone, éclairage nocturne, etc.)</p> <p>Il est important de préciser les matériaux qui seront utilisés pour la réalisation de l'œuvre.</p> <p>Il est bien de fournir un texte expliquant le choix des éléments figurant dans l'œuvre, mais ce n'est pas obligatoire.</p>
Révision de la maquette	<b>L'artiste avec le mécène</b>	Le mécène peut demander à l'artiste des modifications légères à la maquette originale. Si les modifications sont trop importantes ou trop fréquentes, l'artiste pourrait facturer des frais supplémentaires à un taux horaire à établir au contrat.
Approbation de la maquette finale	<b>L'artiste avec le mécène</b>	<p>La maquette finale doit être approuvée par le mécène avant le dépôt du projet au Service des permis de la municipalité.</p> <p>En guise de preuve, une copie de la maquette doit être signée et datée par les deux parties et conservée dans les dossiers.</p>
Demande de permis	<b>Le mécène ou le propriétaire du bâtiment</b>	<p>Avec la maquette finale et la description technique du projet, le mécène (ou le propriétaire du bâtiment où sera réalisée la murale) doit déposer une demande de permis au Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.</p> <p><b>Il faut compter près de 4 semaines avant l'obtention du permis,</b> c'est pourquoi il est préférable de faire les démarches nécessaires tôt au printemps.</p>

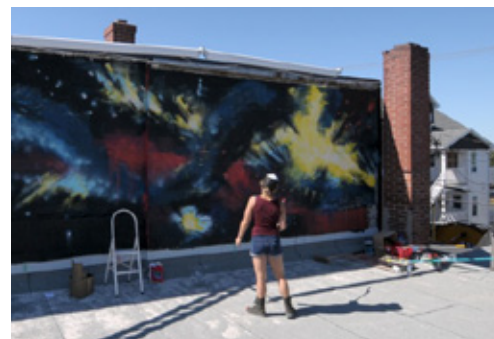
## ALORS. ÇA COMMENCE?

ÉTAPE	RESPONSABLE	
Assurance responsabilité et assurance personnelle	L'artiste	<p><b>RESPONSABILITÉ CIVILE :</b></p> <p><b>Avant de se déplacer sur les lieux, il est important de trouver une assurance responsabilité civile qui protège adéquatement l'artiste en cas de problème, et ce, pour toute la durée de la réalisation de la murale.</b> La responsabilité couvre notamment les bris ou endommagements aux biens d'autrui causés par l'activité concernée (Ex. : un pot de peinture échappé qui éclabousse une fenêtre ou une voiture.)</p> <p>Tous les assureurs ne fournissent pas ce service aux particuliers, il est donc important de prévoir un peu de temps pour cette procédure. Il faut faire des recherches du côté des assurances commerciales.</p> <p>Certains clients peuvent exiger de l'artiste qu'il se munisse d'une telle assurance. Bien entendu, les frais reliés doivent aussi être inclus dans le budget.</p> <p>L'artiste qui le souhaite devrait aussi se munir d'une assurance personnelle le couvrant en cas d'accident ou de blessure.</p>
Location et installation de matériel de sécurité	L'artiste	<p>Le lieu de travail doit être sécurisé adéquatement avant de commencer l'application de peinture.</p> <p>Il peut être nécessaire, voire obligatoire, de mettre des clôtures de sécurité pour empêcher l'accès à l'espace de travail.</p> <p>Dans le cas d'un projet se déroulant sur une voie publique, un trottoir par exemple, une attention particulière doit être portée sur la sécurité des piétons.</p> <p><b>Si la circulation piétonne doit être déplacée, le plan de déviation de la circulation doit être soumis au Service des permis de la municipalité. Il en va de même pour des installations qui se trouvent près d'un arrêt d'autobus scolaire ou municipal. Dans ce cas, la Ville doit en être avisée.</b></p> <p><b>Note : Si la déviation des piétons se fait dans un espace de stationnement payant de la municipalité, des frais de 10 \$ par jour par espace de stationnement seront facturés au client, en l'occurrence le demandeur de permis.</b></p> <p><b>Il est important de ne jamais bloquer l'accès des véhicules d'urgence aux bâtiments ni aux voies de circulation. Il faut prévoir un corridor de dégagement d'une largeur de 5 mètres.</b></p> <p>Le matériel nécessaire à l'installation d'un périmètre de sécurité est disponible en location chez la plupart des entreprises de location d'outils. Une estimation peut être produite sur présentation d'un devis précis des besoins.</p>



Vue sur Rouyn-Noranda

« (...) il faut s'assurer que le matériel est installé de façon réglementaire et conforme aux normes de santé et sécurité. »



Murale réalisée par Valéry Hamelin

<p><b>Location et installation du système d'élévation</b></p>	<p><b>L'artiste</b></p>	<p>Si la murale est en hauteur, il peut être nécessaire d'installer des échafaudages ou encore un système d'élévation mécanique (grue, plate-forme élévatrice, etc.) Le fournisseur exigera sans doute que la personne qui utilisera ce matériel ait les qualifications requises, surtout pour les appareils d'élévation. Une carte de compétence peut être exigée.</p> <p><b>Note : des frais de transport s'ajoutent aux frais de location pour faire livrer le matériel loué sur les lieux de travail. Il est prudent de le planifier dans le budget.</b></p> <p>Dans les deux cas, il faut s'assurer que le matériel est installé de façon réglementaire et conforme aux normes de santé et sécurité. Un manquement à ces normes pourrait entraîner des complications ou un refus de l'assureur.</p> <p>Si l'artiste n'est pas en mesure d'installer lui-même les échafaudages selon les normes requises, un ouvrier qualifié pourra être mandaté pour le faire. Il faut cependant évaluer les frais de service en conséquence, tant pour le montage que le démontage.</p> <p>Il est suggéré que les échafaudages soient installés sur toute la largeur du mur à peindre, de façon à donner confort et sécurité à l'artiste.</p>
<p><b>Préparation de la surface</b></p>	<p><b>L'artiste ou le propriétaire du bâtiment</b></p>	<p>La plupart des surfaces doivent être préparées avant d'être peintes, soit par un lavage à pression, un brossage avec un produit dégraissant et/ou une couche de peinture d'apprêt.</p> <p>La préparation de la surface peut être faite par l'artiste, mais peut aussi être donnée en sous-traitance à des fournisseurs de peinture industrielle. Dans les deux cas, l'estimation de la surface à préparer doit être évaluée correctement, car les frais s'y rattachant peuvent être considérables.</p> <p>Une surface mal préparée peut causer un écaillage précipité de la murale, ce qui n'est souhaitable pour personne.</p> <p>Voici quelques suggestions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mur de brique, de ciment ou de béton déjà peint : nettoyer au jet d'eau à pression et utiliser une peinture d'apprêt. L'utilisation d'un agent dégraissant de type phosphate trisodique (P.T.S.) est aussi recommandée.</li> <li>&gt; Mur de tôle : nettoyer avec un agent dégraissant de type phosphate trisodique (P.T.S.) et utiliser une peinture d'apprêt.</li> </ul>

« Avant de commencer son installation, il serait prudent de photographier les lieux en détail (murs, sol, clôtures, etc.)... »

<p><b>Préparation de la peinture et des outils</b></p>	<p><b>L'artiste</b></p>	<p>En fonction de la surface à peindre et de l'œuvre à réaliser, l'artiste doit faire préparer tous les mélanges de couleurs nécessaires ainsi que le matériel dont il aura besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pinceaux, brosses, etc.</li> <li>&gt; Manches et rouleaux</li> <li>&gt; Ruban adhésif vert (pour cache) et gris (type Duct Tape)</li> <li>&gt; Seaux</li> <li>&gt; Gobelets</li> <li>&gt; Guenilles</li> <li>&gt; Craies, crayons, aérosols</li> <li>&gt; Compresseur et fusil</li> <li>&gt; Bâches</li> <li>&gt; Bac de rangement</li> <li>&gt; Etc.</li> </ul> <p><b>Note :</b> pour faciliter le travail, il est recommandé de conserver dans un cartable un échantillon de toutes les couleurs mélangées par le fabricant de peinture. En cas de besoin, une quantité supplémentaire pourra être refaite rapidement.</p>
<p><b>Préparation des lieux</b></p>	<p><b>L'artiste</b></p>	<p>Avant de commencer son installation, il serait prudent de photographier les lieux en détail (murs, sol, clôtures, etc.), question de documenter l'état des installations avant les travaux. L'artiste doit ensuite envoyer les photos au mécène ou au propriétaire du bâtiment. En cas de problème, les parties pourront s'y référer.</p> <p>Une fois tout le matériel réuni, l'artiste s'installe sur place. Il faut prévoir un emplacement sécuritaire et pratique pour le stockage des gallons de peinture tout au long du projet.</p> <p>Si le bâtiment ne permet pas un stockage nocturne sécurisé, l'artiste doit fournir un système sécuritaire afin d'éviter toute forme de vandalisme ou de vol.</p> <p>L'artiste doit veiller à garder les lieux propres et fonctionnels dans la mesure du possible. Il est prudent d'installer une bâche au sol sous les gallons de peinture afin de préserver la surface du sol des taches éventuelles.</p>

## ÇA Y EST!

<p><b>Réalisation de la murale</b></p>	<p><b>L'artiste</b></p>	<p>L'artiste peut travailler seul ou en équipe. C'est à lui de gérer sa main-d'œuvre et de veiller à ce qu'elle respecte les conditions établies avec le mécène et avec la municipalité.</p> <p><b>Note :</b> il est recommandé de ne pas travailler en cas de pluie ni sur des surfaces humides. La température est donc un facteur imprévisible pouvant avoir un impact énorme sur la vitesse d'exécution du projet. Une peinture appliquée dans de mauvaises conditions aura une durée de vie moindre.</p> <p><b>Conseil aux artistes :</b> il serait intéressant de documenter visuellement la progression de l'œuvre, question de garder une trace des étapes de réalisation.</p>
--	-------------------------	--

<b>Réalisation d'une fiche d'entretien</b>	<b>L'artiste</b>	<p>Une fois la murale terminée, il est souhaitable – mais non obligatoire – que l'artiste remette au mécène une fiche d'entretien de l'œuvre, avec les numéros de couleurs du fabricant utilisées, un peu sous forme de peinture à numéro.</p> <p>Dans le cas où la murale aurait besoin de retouche dans les années à venir, il serait possible de trouver les bonnes couleurs. Si l'artiste n'est pas disponible pour la restauration de son œuvre, la tâche pourra être confiée à un autre artiste.</p> <p>Il est donc prudent de documenter visuellement l'œuvre dès la fin du projet. Un fichier d'images numériques pourrait être fourni avec la charte de couleurs.</p> <p><b>Note : il est important d'établir, au moment de rédiger le contrat, les modalités concernant les retouches éventuelles à la murale : délai, frais, honoraires, location de matériel, etc.</b></p>
<b>Fermeture du chantier</b>	<b>L'artiste</b>	<p>L'artiste est responsable, une fois la murale terminée et approuvée par le mécène, de la fermeture du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› démontage des échafaudages ou du système d'élévation</li> <li>› retour du matériel de location</li> <li>› ramassage des gallons de peinture et du matériel de travail</li> <li>› retrait des clôtures et autres protections</li> <li>› nettoyage des lieux au besoin</li> <li>› paiement des factures aux différents fournisseurs</li> </ul>

## ET VOILÀ!

### EN RÉSUMÉ

#### Voici ce que contient une évaluation budgétaire pour une murale :

##### Pour le mécène :

- › demande de permis
- › location d'espaces de stationnement

##### Pour l'artiste :

- › conception de la maquette
- › droit d'utilisation de l'œuvre
- › assurance responsabilité
- › location et installation du matériel de sécurité
- › location d'outils et de système d'élévation (le cas échéant)
- › préparation du mur
- › installation des échafaudages (le cas échéant)
- › peinture et outils de travail
- › main-d'œuvre